

**PV / COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt un, le mercredi quatorze avril à 18h30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le six avril 2021, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 16

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 33

Présents pour le quorum : 25

Mme DE SOUSA Evelyne	Titulaire	CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme BAY-DESILES Valérie	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHARPONT
M. DESHAYES Ludovic	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M. PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme GUNTNER Brigitte	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M. ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M. TOISON Stéphan	Titulaire :	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUVAIS
Mme PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M. LUBOW Dominique	Titulaire :	CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M. SIMON Marc	Titulaire	CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M. FOUGEROL François	Titulaire	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. ALBERT Christian	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M. RIGOURD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M. MARTIN Jean-Luc	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme LE GUIL Laëtitia	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M. MAILLARD Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M. BLANCHET Michaël	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M. M. CRASSIN Gérard	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme VIBOUD Danièle	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	
M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	
M. VERDIER Jean-François	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire	CA Pays de Dreux	ANET
Mme DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme DUVAL Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
Mme STEPHO Annie	Titulaire	CA Pays de Dreux	GARNAY

M.	CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mr	SOURISSEAU Gérard	Titulaire	CA Pays de Dreux	ROUVRES

Absents excusés : 4

Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
M.	ALIPRANDI Sylvain	Suppléant de	Mme PATUREL	CA Pays de Dreux	OULINS
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

Également présents : 14

Mme	BRETTE Ophélie	Suppléante de	M. MARIGNIER	CA Pays de Dreux	ANET
Mme	LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÛE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
M.	HERMET Denis	Suppléant de	M. DUVAL	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
Mme	PIQUET Sandra	Suppléante de	Mme STEPHO	CA Pays de Dreux	GARNAY
M.	POLIDOR Hervé	Suppléant de	Mme GUNTNER	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	FRESSENGE Julien	Suppléant de	M. CHERON	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD :	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	BERNHART Laurent	Suppléante de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie	
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie	

Madame Paturel est nommée secrétaire de séance.

Participaient également à la réunion :

Mme LAZ, Mme WALLET-JEGOUZO, M. BELLUC, M. CASSAN, M. LELARGE, M. METAYER et M. VALLENGELIER

Note préalable du rédacteur :

- les parties surlignées en gris de ce compte-rendu, reflet des débats, ne sont pas inscrites dans les délibérations ;
- ce compte-rendu étant rédigé sur la base de prises de notes manuscrites, le rédacteur a pu omettre des échanges.

Le Président déclare la séance ouverte à 18h35.

Il indique que le quorum est atteint et qu'il n'y a pas de modification à l'ordre du jour :

- ✚ Délibération n°2021-05 : Vote du budget 2021
- ✚ Délibération n°2021-06 : Attribution du marché de travaux PPMHA
- ✚ Délibération n°2021-07 : Affermissement tranches optionnelles MARCHE CAD'EN Assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude et travaux de restauration de l'Eure
- ✚ Délibération n°2021-08 : Affermissement tranches optionnelles MARCHE SEGI Maitrise d'œuvre – Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur 4 sites distincts sur le territoire du SBV4R

- ✚ Délibération n°2021-09 : Affermissement tranches optionnelles MARCHE SEGI Maitrise d'œuvre – Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur 2 sites distincts sur le territoire du SBV4R
- ✚ Délibération n°2021-10 : Positionnement relatif à l'item 5 GEMAPI
- ✚ Questions diverses

Le Président présente la nouvelle responsable administrative, financière et RH, Mme Audrey WALLET-JEGOUZO et remplaçante de Mme Emilie LEVAVASSEUR. Elle est arrivée le 15 mars 2021.

Mme WALLET-JEGOUZO se présente ensuite au comité et expose son parcours professionnel.

Le Président reprend ensuite l'ordre du jour du Comité Syndical :

Délibération n° 2021-05 : Vote du budget 2021

Le Président, avant de laisser la parole à **M. LEMOINE**, 1^{er} Vice-président en charge du Budget, précise que le budget initial 2021 proposé a été établi conformément au rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 mars 2021.

M. LEMOINE informe les membres du Comité Syndical que le budget proposé a été réalisé sans reprise des résultats de l'année 2020. Ces derniers seront affectés au budget ultérieurement.

Chacun des délégués a reçu un exemplaire du projet de budget avec la note de synthèse et la convocation.

M. LEMOINE présente à l'assemblée délibérante le BI 2021, voté au chapitre, résumé selon les modalités suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitre		536 700,00 €
011	Charges à caractère général :	116 700,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés :	269 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante :	42 020,00 €
66	Charges financières :	5 180,00 €
67	Charges exceptionnelles :	3 500,00 €
022	Dépenses imprévues :	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement :	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections :	90 000,00 €
Recettes par chapitre		536 700,00 €
013	Atténuation de charges :	1 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations :	535 200,00 €

s

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitre		1 309 650,00 €
020	Dépenses imprévues :	0,00 €
13	Subventions d'investissement :	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées :	25 250,00 €
20	Immobilisations incorporelles :	570 900,00 €
21	Immobilisations corporelles :	90 000,00 €
23	Immobilisations en cours :	0,00 €
041	Opérations patrimoniales :	455 500,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée :	148 000,00 €

Recettes par chapitre		1 309 650,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves :	2 000,00 €
13	Subventions d'investissement :	400 416,00 €
16	Emprunt :	289 400,00 €
024	Cessions d'actif :	5 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections :	90 000,00 €
041	Opérations patrimoniales :	455 500,00 €
045	Opérations sous mandat :	67 334,00 €

M. LEMOINE souligne que la ligne des participations des EPCI inscrite à ce budget a été réévaluée (de 245 436 € en 2020 à 340 000 € en 2021) ceci afin de répondre à la montée en puissance des études et travaux à réaliser.

A la demande du Président, **M. LEMOINE** donne une explication sur le chapitre 24 : cessions d'actifs. Cette ligne budgétaire a été créée pour prendre en compte les opérations de régularisation de l'actif du SBV4R. En effet, Le SBV4R étant issu de la fusion de 4 syndicats, il est nécessaire de faire un bilan de l'actif existant et de sortir du patrimoine certains biens ayant été amortis ou, au contraire, n'ayant jamais fait l'objet d'un amortissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Initial 2021 tel qu'il a été présenté.

Délibération n° 2021-06 : Attribution du marché de travaux PPMHA

Exposé du Président :

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de restauration légère et d'entretien sur le périmètre du SBV4R, le Comité Syndical a autorisé M. le Président, par la délibération n° 2020-23 en date du 25 novembre 2020, à lancer une consultation pour trouver les entreprises qui interviendront dans la réalisation de ces opérations, pour un montant prévisionnel annuel de 100 000 € HT.

Après réexamen des besoins, il s'est avéré nécessaire de réajuster le montant de ces travaux et porter ainsi le montant prévisionnel annuel de ces derniers à 125 000 € HT.

Un appel d'offres en procédure adaptée a donc été lancé le 5 janvier 2021.

Ce marché de travaux à bons de commande en procédure adaptée, d'une durée ferme de 4 ans (renouvelable 1 an pour une durée maximale de 5 ans) à compter de la date de notification, comporte une tranche ferme et ne se décompose pas en lots.

Les critères retenus pour la notation et le classement des offres sont les suivants :

- Prix des travaux (Nf): 40 %
- Mémoire technique (Nt) = 55 %
(dont 25% pour l'organisation et les modes opératoires, 10% sur la sécurité des interventions, 10% sur les performances de l'entretien, 5% sur la gestion des déchets, 5% sur la prise en compte de l'environnement).
- Insertion sociale (Ni) = 5%

La date de réception des offres était fixée au 5 mars 2021 à 12h30.

A l'issu de la consultation, 2 soumissionnaires ont candidaté :

- Entreprise Julien & Legault ;
- Groupe Terideal-SEGEX.

L'offre du Groupe Terideal-SEGEX étant irrecevable (absence des pièces administratives signées, aucun bordereau des prix unitaires rempli), l'analyse des offres s'est limitée à l'offre de l'entreprise Julien & Legault.

Jugement de l'offre :

Candidat	Nf (/40)	Nt (/55)	Ni (/5)
Julien & Legault	36	44,50	5

Soit une note globale de 85,50/100.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Président à :

- **Ajuster** la délibération 2020-23, évoquant un montant prévisionnel de 100 000€ HT et de porter le présent marché à un montant annuel de 125 000€ HT ;
- **Signer** le marché de travaux relatif au Programme Pluriannuel Milieux Humides et Aquatiques pour une durée de 4 ans, pouvant être porté à 5 ans maximum par renouvellement d'un an
- **Régler** l'ensemble des frais propres à chaque futur bon de commande pris, dans la limite de 125 000€ HT annuels ;
- **Signer** tous les actes administratifs se rapportant aux prestations du présent marché ;

Le président précise que l'entreprise Julien & Legault est une entreprise connue et sérieuse qui travaille beaucoup avec les collectivités locales.

Délibération n° 2021-07 : Affermissement tranches optionnelles MARCHE CAD'EN Assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude et travaux de restauration de l'Eure

Exposé du Président :

En 2015, le SIRE 1 avait initié un projet de restauration de la continuité écologique sur 4 sites : Garennes-sur-Eure, Marcilly-sur-Eure, Sorel-Moussel et Saussay.

Dans ce cadre, un assistant à maîtrise d'ouvrage avait été mandaté suite au comité syndical du 1^{er} octobre 2015 (délibération n°2015-10) : CAD'EN, pour un montant de **37 140,00 € HT**.

Le marché se décompose en une tranche ferme et 4 tranches optionnelles :

- **Tranche ferme** : Lancement et suivi d'une étude préliminaire RCE sur les ouvrages de 4 moulins - 9 540 € HT
- **Tranche optionnelle 1** : suivi du PRO et suivi des travaux RCE au moulin de Garennes-sur-Eure - 6 900 € HT
- **Tranche optionnelle 2** : suivi du PRO et suivi des travaux RCE au moulin de Saussay - 6 900 € HT
- **Tranche optionnelle 3** : suivi du PRO et suivi des travaux RCE au moulin de Sorel-Moussel - 6 900 € HT
- **Tranche optionnelle 4** : suivi du PRO et suivi des travaux RCE au moulin de Marcilly-sur-Eure - 6 900 € HT

Par la suite, en 2018, le SIRE 1 a fusionné avec 3 autres syndicats pour former le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) qui a donc repris le suivi de l'étude.

Le retard constaté sur le projet s'explique par la complexité des 4 sites d'études, la suspension de l'activité du SIRE 1 au moment du décès de son Président, ainsi que par la suspension des marchés en 2018 consécutive à l'absence de Président suite à la fusion et la création du SBV4R.

De plus, l'année 2020 a été marquée par le départ de plusieurs personnes en charge du dossier (3 techniciens se sont succédés entre 2019 et 2020 sur le dossier, la responsable technique et la



responsable des affaires générales ont quitté le SBV4R entre juin et décembre 2020). Enfin, la crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné le report du second tour des élections municipales ainsi que celui de l'élection du nouveau Président du SBV4R.

Par conséquent, la tranche ferme (diagnostic et avant-projet) est toujours en cours et reste à finaliser sur les 4 sites. De plus, la convention d'aides qui lie le SBV4R et l'Agence de l'Eau Seine Normandie arrive à son terme en ce début d'année 2021. Un nouveau dossier de demande de subventions a donc été adressé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour que la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage puisse continuer à bénéficier de subventions de l'AESN.

Afin d'engager au plus vite les tranches optionnelles permettant d'aboutir à des travaux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à affermir les tranches optionnelles du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dès que les conditions le permettront (validation du projet en COPIL/COTECH, accord de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, accord des propriétaires d'ouvrages).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Président à :

- **Affermir** les tranches optionnelles prévues au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de la continuité écologique sur 4 sites distincts sur le territoire du SBV4R lorsque les conditions nécessaires seront réunies (validation du projet en COPIL/COTECH, accord de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, accord des propriétaires d'ouvrages) ;
- **A procéder** à tous actes administratifs s'y rattachant ;
- **A prendre** toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Délibération n°2021-08 : Affermissement tranches optionnelles MARCHE SEGI Maitrise d'œuvre – Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur 4 sites distincts sur le territoire du SBV4R

Exposé du Président :

En 2015, le SIRE 1 avait initié un projet de restauration de la continuité écologique sur 4 sites : Garennes-sur-Eure, Marcilly-sur-Eure, Sorel-Moussel et Saussay.

Dans ce cadre, un maître d'œuvre avait été mandaté suite au comité syndical du 19 avril 2016 (délibération n°2016-005) : SEGI, pour un montant de **89 450,00 € HT**.

Le marché de maîtrise d'œuvre (MOE) se décompose en une tranche ferme et 5 tranches optionnelles :

- **Tranche ferme** : Réalisation d'un AVP distinct sur les 4 sites – 34 050 € HT
- **Tranche optionnelle 1** : MOE complète* sur le site de Garennes – 12 725 € HT
- **Tranche optionnelle 2** : MOE complète* sur le site de Saussay – 13 175 € HT
- **Tranche optionnelle 3** : MOE complète* sur le site Sorel-Moussel – 13 625 € HT
- **Tranche optionnelle 4** : MOE complète* sur le site de Marcilly – 13 625 € HT
- **Tranche optionnelle 5** : Assistance choix prestataire annexe – 2 250 € HT

* La MOE (maîtrise d'œuvre) complète comprend les opérations suivantes: étude de projet (PRO), l'Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT), la mission de VISA, la Direction de l'Exécution des Travaux (DET), l'Assistance lors des Opérations de Réception (AOR) ainsi que les dossiers réglementaires en option.

Par la suite, en 2018, le SIRE 1 a fusionné avec 3 autres syndicats pour former le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) qui a donc repris le suivi de l'étude.

Le retard constaté sur le projet s'explique par la complexité des 4 sites d'études, la suspension de l'activité du SIRE 1 au moment du décès de son Président, ainsi que par la suspension des marchés en 2018 consécutive à l'absence de Président suite à la fusion et la création du SBV4R.

De plus, l'année 2020 a été marquée par le départ de plusieurs personnes en charge du dossier (3 techniciens se sont succédés entre 2019 et 2020 sur le dossier, la responsable technique et la responsable des affaires générales ont quitté le SBV4R entre juin et décembre 2020). Enfin, la crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné le report du second tour des élections municipales ainsi que celui de l'élection du nouveau Président du SBV4R.

Par conséquent, la tranche ferme (diagnostic et avant-projet) est toujours en cours et reste à finaliser sur les 4 sites. De plus, la convention d'aides qui lie le SBV4R et l'Agence de l'Eau Seine Normandie arrive à son terme en ce début d'année 2021. Un nouveau dossier de demande de subventions a donc été adressé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour que la mission du maître d'œuvre puisse continuer de bénéficier de subventions de l'AESN.

Afin d'engager au plus vite les tranches optionnelles permettant d'aboutir à des travaux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à affermir les tranches optionnelles du marché de maîtrise d'œuvre dès que les conditions le permettront (validation du projet en COPIL/COTECH, accord de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, accord des propriétaires d'ouvrages).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Président à :

- **Affermir** les tranches optionnelles prévues au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique sur 4 sites distincts sur le territoire du SBV4R lorsque les conditions nécessaires seront réunies (validation du projet en COPIL/COTECH, accord de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, accord des propriétaires d'ouvrages) ;
- **Procéder** à tous actes administratifs s'y rattachant ;
- **Prendre** toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Délibération n°2021-09 : Affermissement tranches optionnelles MARCHE SEGI Maitrise d'œuvre – Etude et travaux de restauration de la continuité écologique sur 2 sites distincts sur le territoire du SBV4R

Exposé du Président :

En 2017, le SIBV avait initié un projet de restauration de la continuité écologique sur 2 moulins situés sur la Vesgre : les moulins de Berchères-sur-Vesgre et Saint-Ouen-Marchefroy. Dans ce cadre, un maître d'œuvre avait été mandaté lors du comité syndical du 13 juillet 2017 (délibération 02-13/07/2017) : SEGI, pour un montant de **63 945 € HT**.

Le marché de maîtrise d'œuvre (MOE) se décompose en une tranche ferme, 2 tranches optionnelles et 3 missions complémentaires :

- **Tranche ferme** : Réalisation d'un AVP distincts sur les 2 sites – 22 760 € HT
- **Tranche optionnelle 1** : MOE complète* sur le site de Berchères – 16 965 € HT
- **Tranche optionnelle 2** : MOE complète* sur le site de St-Ouen – 16 965 € HT
- **Missions complémentaires** : 2 photomontages, 1 réunions publiques, 2 définitions et réalisations des indicateurs de suivi avant/après travaux (respectivement : 800 € HT, 1 055 € HT et 5 400 € HT)

** La MOE (maîtrise d'œuvre) complète comprend les opérations suivantes : étude de projet (PRO), l'Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT), les missions de VISA et d'EXE, la direction de l'exécution des travaux (DET), les Opérations Préalables à la Réception (OPR), l'Assistance lors des Opérations de réception (AOR), les dossiers règlementaires, la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) et le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)*

Par la suite, en 2018, le SIBV a fusionné avec 3 autres syndicats pour former le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) qui a donc repris le suivi de l'étude.

Le retard constaté sur le projet s'explique par la suspension des marchés en 2018 consécutive à l'absence de Président suite à la fusion et la création du SBV4R ainsi que par l'impossibilité pour le



bureau d'études de réaliser une campagne de mesures en hautes eaux du fait de l'absence de précipitations suffisantes.

De plus, l'année 2020 a été marquée par le départ de plusieurs personnes en charge du dossier (3 techniciens se sont succédés entre 2019 et 2020 sur le dossier, la responsable technique et la responsable des affaires générales ont quitté le SBV4R entre juin et décembre 2020). Enfin, la crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné le report du second tour des élections municipales ainsi que celui de l'élection du nouveau Président du SBV4R.

Par conséquent, la tranche ferme (diagnostic et avant-projet) est toujours en cours et reste à finaliser sur les 2 sites.

Afin d'engager au plus vite les tranches optionnelles permettant d'aboutir à des travaux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à affermir les tranches optionnelles du marché de maîtrise d'œuvre dès que les conditions le permettront (validation du projet en COPIL/COTECH, accord de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, accord des propriétaires d'ouvrages).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à :

- **Affermir** les tranches optionnelles et solliciter les missions complémentaires prévues au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique aux moulins de Berchères-sur-Vesgre et Saint-Ouen-Marchefroy lorsque les conditions nécessaires seront réunies (validation du projet en COPIL/COTECH, accord de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, accord des propriétaires d'ouvrages) ;
- **Procéder** à tous actes administratifs s'y rattachant ;
- **Prendre** toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Le Président précise qu'un premier Comité de Pilotage a eu lieu le 2 mars dernier. De nombreux acteurs tels que la DDT 28, L'AESN, un architecte des Bâtiments de France ou l'OFB étaient présents pour rencontrer les représentants locaux des communes de Berchères sur Vesgre et de Saint-Ouen Marchefroy.

Madame GUNTNER demande quelle est la nature des travaux qui seront réalisés sur les deux sites ?

Madame LAZ répond qu'il s'agit de travaux sur les ouvrages appartenant à d'anciens moulins qu'il est aujourd'hui nécessaire d'effacer pour restaurer la continuité écologique et retrouver ainsi une circulation naturelle des poissons et des sédiments.

Madame LEVEQUE informe le Comité Syndical qu'elle a pris connaissance d'un article dans un journal public ayant pour objet le vote d'un amendement (le 07/04/2021) à l'Assemblée Nationale excluant de tout financement public la destruction d'ouvrages de retenues des moulins. Elle s'interroge des conséquences que pourrait avoir cet amendement sur le financement des travaux de restauration de la continuité écologique ?

Madame LAZ répond qu'elle n'a eu pas connaissance de cet amendement et que le SBV4R étudiera ce texte avec précision et précise que la politique de l'Agence de l'eau est axée sur la préservation de la continuité écologique et donc de l'effacement d'ouvrages. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de remise en question des financements sur ce type de travaux.

Délibération n°2021-10 : Positionnement relatif à l'item 5 GEMAPI

Exposé du Président :

Le Président indique que, depuis la création du SBV4R, ce dernier a pour mission de mettre en œuvre la GEMA sur son territoire suite à la délégation de cette compétence par les 3 EPCI constituant le syndicat.



Pour ce faire, le SBV4R a adopté des statuts dans lesquels figuraient les 3 items relevant de la GEMA à savoir (art 2 : et compétences) :

1° L'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une faction de bassin hydrographique

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou canal (sauf sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles), y compris les accès à ce cours d'eau ou canal.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sauf sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles).

Parallèlement, l'autre pan de la loi NOTRe prévoit un volet relatif à la prévention des inondations (PI). Cette compétence étant restée dans le giron des 3 EPCI-FP, ce sont ces derniers qui la mettent actuellement en œuvre.

Toutefois, dans un esprit de cohérence de gestion globale des eaux du territoire et en accord avec les orientations d'évolutions pressenties pour le SBV4R, le Président souhaite que cette compétence soit transférée au syndicat.

Cette démarche est à l'initiative des EPCI-FP et des échanges sont actuellement engagés avec les EPCI-FP pour que le SBV4R l'acquière à compter du 1^{er} janvier 2022.

Aussi afin d'être prêt à cette date, il conviendra d'inscrire cette compétence dans nos statuts. Pour ce faire, il sera nécessaire d'ajouter à l'article 2 l'item 5 : « La défense contre les inondations et contre la mer ».

Par ce biais, le SBV4R sera prêt à exercer cette compétence supplémentaire dès que celle-ci lui sera transférée.

Le Président rappelle que la compétence Prévention des Inondations est une problématique qui s'est posée dès la création du SBV4R. Pour des raisons propres aux anciens syndicats, cette dernière ne leur a pas été transférée par les agglomérations. La gestion de la PI suppose du personnel compétent (Le SBV4R dispose d'un ingénieur, de techniciens et de gardes rivières), des moyens financiers pour réaliser les études préalables et les travaux en découlant. Aujourd'hui le SBV4R souhaite vivement pouvoir prendre en charge cette compétence et être ainsi en mesure de se développer à une échelle plus pertinente sur le territoire, celle des bassins versants. Actuellement, le SBV4R exerce déjà une partie de la PI, notamment dans ses actions menées au quotidien telles que l'information et la prévention auprès des propriétaires, la gestion de problèmes relatifs aux vannages et aux embâcles, ...

Le Président ajoute qu'il dispose du soutien du Président de l'agglomération de Dreux dans sa démarche pour obtenir le transfert de la compétence PI.

Le président précise également qu'il a pris attache auprès des services de la Préfecture afin qu'ils lui apportent plus de précisions sur la possibilité de transfert de compétence de la PI au SBV4R. En réponse, la Préfecture confirme qu'un EPCI peut transférer sa compétence PI à un syndicat mixte tel que le SBV4R ou à un EPAGE si le syndicat en question dispose de cette homologation. Elle indique également les modalités administratives nécessaires à ce transfert (délibération de l'EPCI, délibération du Comité Syndical, délibération des membres du syndicat, validation par arrêté préfectoral).

Monsieur GATINE abonde dans le sens de l'exposé du Président en affirmant que le transfert de la compétence Prévention des Inondations à un syndicat de rivière relève du bon sens.

Il est également demandé quelles sont les fonctions des agents de l'Agglomération de Dreux qui ont en charge la gestion de la Prévention des Inondations ?

Le Président répond que ces agents vont sur le terrain rencontrer les Maires des communes victimes d'inondations (ex : Tremblay les Villages), puis elles prennent attache auprès de bureaux d'études pour réaliser un état des lieux en prévision de la réalisation de travaux.



Il est aussi constaté l'absence de réactivité de l'agglomération de Dreux sur d'éventuels travaux et interpelle le Président sur la nécessité d'obtenir cette compétence PI.

Le Président ajoute que le **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Avre (SMAVA)** a présenté récemment une étude de terrain très poussée largement équivalente à celle qu'aurait pu produire un bureau d'études et précise qu'au sein du SBV4R, les agents techniques sont parfaitement à même de produire ce même type d'étude.

Monsieur LEMOINE prend la parole pour confirmer que la PI est une compétence qui doit être pleinement exercée pour répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par les communes en matière d'inondations (y compris les ruissellements). Il précise également que le transfert de la compétence PI au SBV4R suppose un transfert de charges (financières, personnel) important pour l'Agglomération de Dreux.

Madame DEVINCK demande si l'agglomération de Dreux pourra également exercer la PI et à qui bénéficie l'instauration de la taxe GEMAPI ?

Le Président et le 1^{er} Vice-président répondent que oui les services de l'Agglomération de Dreux pourront continuer à exercer la GEMAPI dans la mesure où le transfert de compétence de la PI se fera uniquement sur le territoire du SBV4R. Ainsi, des sites comme l'étang d'Ecluzelles resteraient dans le domaine de compétence GEMAPI de l'Agglomération de Dreux. Par ailleurs, ils précisent que dans l'éventualité de la gestion de la PI par le SBV4R, des recrutements seront envisagés avec notamment l'embauche d'un technicien spécialisé dans la Prévention des Inondations.

Concernant la taxe GEMAPI, cette dernière est collectée par l'EPCI compétent. Cette taxe sert spécifiquement aux financements des actions de GEMAPI. Le SBV4R intervenant en matière de GEMA se voit reversé une partie de cette taxe par l'Agglomération de Dreux. Pour ce faire, le Syndicat a réalisé un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur 4 ans. Chaque année, le Syndicat fournit deux documents à l'Agglomération de Dreux : un rapport sur les actions menées justifiant ainsi le versement de la participation demandée en fin d'année N-1 et un état prévisionnel des dépenses GEMA prévues pour l'année à venir.

Monsieur ROY indique que lorsqu'il gérait le SIRE1, la Prévention des Inondations se pratiquait naturellement dans les actions quotidiennes exercées par les agents techniques.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité de se positionner favorablement sur l'item 5 relatif à la prévention des inondations.

Questions diverses

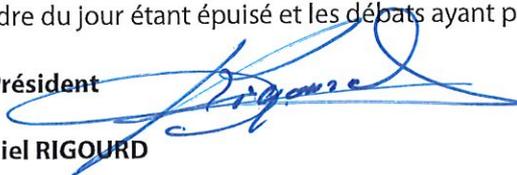
Monsieur BELLUC, ingénieur du SBV4R, remercie les agents techniques du Syndicat pour le travail effectué ces derniers mois. Il rappelle le contexte particulier du fonctionnement du Syndicat qui a dû faire face à plusieurs mouvements de postes amenant les agents présents à exercer des tâches allant au-delà de leurs fonctions.

Monsieur BELLUC termine son intervention par la présentation d'un diaporama reprenant quelques actions de terrains menées par les agents techniques sur les différentes communes du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats ayant pris fin, **le Président** lève la séance à 19h55.

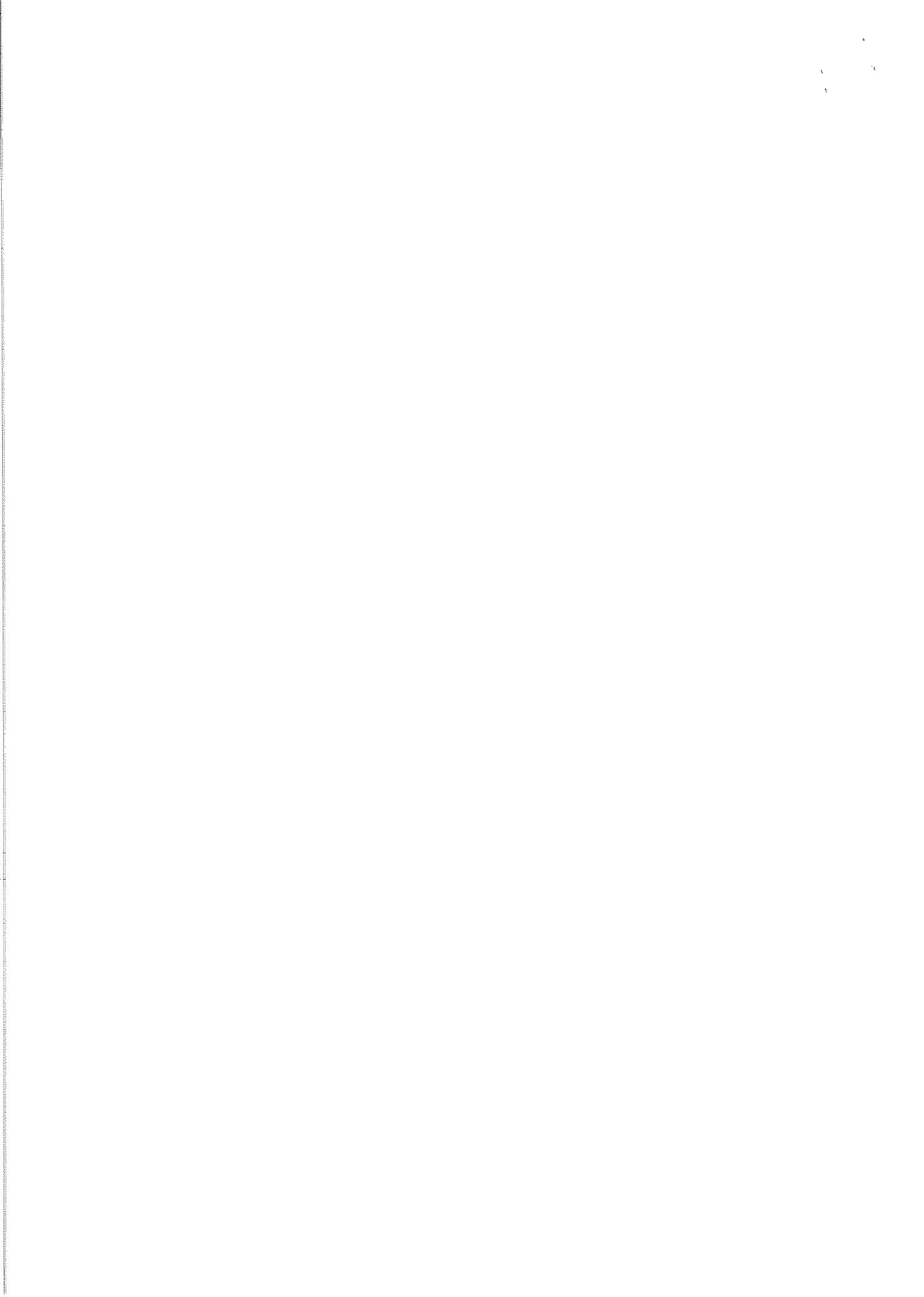
Le Président

Daniel RIGOURD

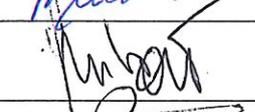
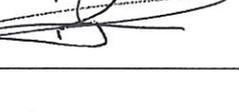
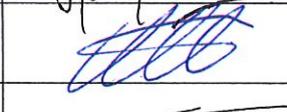
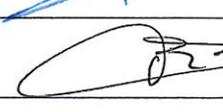
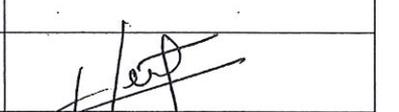
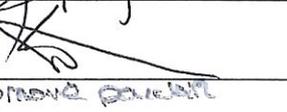
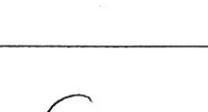
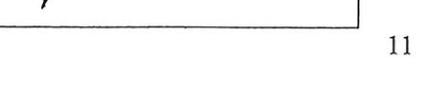


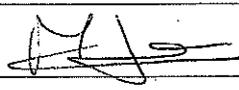
Le secrétaire de séance

Catherine Paturel

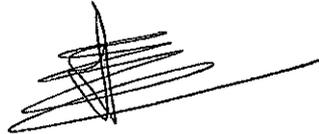


Validation PV du Comité Syndical du 14 avril 2021

MEMBRES PRESENTS					SIGNATURES
Mme	BAY-DESIÈS Valérie	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHARPONT	
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY	
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS	
Mme	GUNTNER Brigitte	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE	
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY	
M.	TOISON Stéphane	Titulaire	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS	
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS	
M.	LUBOW Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY	
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL	
M.	SIMON Marc	Titulaire	CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY	
M.	FOUGEROL François	Titulaire	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL	
M.	ALBERT Christian	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAULNIERES	
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY	
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie		
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie		
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie		

Validation PV du Comité Syndical du 14 avril 2021						
POUVOIRS				SIGNATAIRES		SIGNATURES
M.	MARIGNIER Arnaud	Titulaire	CA Pays de Dreux	ANET	Mme BRETTE Ophélie	
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE	Mme LEVEQUE Marie-Claude	
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE	Mr HERMET Denis	
Mme	STEPHO Annie	Titulaire	CA Pays de Dreux	GARNAY	Mme PIQUET Sandra	
M.	CHERON Denis	Titulaire	CA Pays de Dreux	MONTREUIL	Mr FRESSENGE Julien	
M.	STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET	Mr MALANDAIN Sylvain	
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France		Mr MARTIN Jean-Luc	
Mr	SOURISSEAU Gérard	Titulaire	CA Pays de Dreux	ROUVRES	Mr. RIGOURD Daniel	

Mme Desoussa



Boncaert

